

<https://xn--lecanardpublicain-jwb.net/spip.php?article739>



"Arabie Saoudite : un poète condamné à mort pour avoir renoncé à l'islam"

- International -



Date de mise en ligne : samedi 21 novembre 2015

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

« Poète palestinien réfugié en Arabie Saoudite, Ashraf Fayadh a été condamné à une peine de mort pour apostasie. Il était inquiété par la police religieuse depuis 2013.

L'homme est un des leaders de la scène artistique contemporaine qui émerge en Arabie Saoudite. Inquiété par la justice de son pays d'accueil depuis 2013, il a finalement été condamné mardi à la peine capitale. *"J'ai été très choqué mais c'était attendu. Je n'ai cependant rien fait pour mériter la mort"*, [a-t-il commenté résigné au journal britannique The Guardian](#).

Cette condamnation pour apostasie est tombée en procédure d'appel. Ashraf Fayadh avait en effet été une première fois condamné en mars 2014 à quatre ans de prison et à 800 coups de fouets par la cour de justice d'Abha, dans le Sud-Ouest du pays ultra-conservateur. Privé de carte d'identité, le poète n'a pu bénéficier de l'aide d'un avocat pour se défendre. *"J'ai lu les verdicts de ses procès en 2014 devant un premier tribunal puis celui du 17 novembre. Il est tout à fait clair qu'il a été condamné à mort pour apostasie"*, a déclaré Adam Coogle, spécialiste du Moyen-Orient chez Human Rights Watch à l'agence Reuters. La condamnation de Fayadh serait uniquement fondée sur la déclaration d'un témoin qui affirme l'avoir entendu maudire Allah, le prophète et l'Arabie Saoudite.

Pour Ashraf Fayadh, cette condamnation vient après de nombreux problèmes rencontrés avec la police religieuse. Le poète avait déjà été détenu en 2013. A l'époque, il avait déjà été arrêté pour blasphème. On lui reprochait également d'avoir prôné l'athéisme à travers ses recueils de poèmes.

Relâché après un jour, l'artiste avait finalement été arrêté une seconde fois en janvier 2014. La police l'avait détenu 27 jours au poste avant de l'envoyer en prison. Selon les amis d'Ashraf Fayadh, la police religieuse n'ayant trouvé aucune trace d'incitation à l'athéisme dans ses poèmes, elle l'avait poursuivi pour avoir fumé et pour arborer des longs cheveux.

Ashraf Fayadh est pourtant un artiste reconnu. Il a notamment représenté l'Arabie Saoudite lors de la Biennale de Venise. Fondé sur la charia le système saoudien prône une interprétation rigoriste de l'islam. Le blasphème et l'apostasie y sont reconnus comme des crimes passibles de la peine de mort. »

Article publié par [lalibre.be](#) le 20/11/15.

À (re)lire : Armement : l'Arabie saoudite est de loin le meilleur client de la France
